Exemple de documentation préparée par Nice S.p.a.

Exemple dédié à l'automatisation d'un portail coulissant avec un système RobusKit

Nouveauté:

En utilisant Acrobat Reader 8 ou versions successives, il est maitnenant possible :
- de remplir les fichiers directement sur votre PC
- sauvegarder les fichiers sous format électronique avec toutes les données saisies

Série d'opérations nécessaires pour réaliser une installation dans les règles de l'art et dans le respect des normes.

1. Vérification et analyse des risques

Analyser la structure à manœuvrer, en vérifiant tous les risques possibles et en évaluant les solutions à adopter pour garantir une sécurité de l'automatisation adéquate.
Pour cette phase de vérification et d'analyse d'un portail coulissant, utiliser la fiche **Annexe A.2**

Vérification et analyse des risques pour portails coulissants | **Annexe A.2** Rév. 3.00 01/09/2007

Conformément à la Directive Machines 98/37/CE et aux parties applicables des normes EN 13241-1; EN 12453; EN 12445; EN 12635

N.B : pour remplir cette analyse des risques cocher les cases correspondant aux solutions adoptées

Analyse de la structure du portail à manœuvrer

Contrôler que la structure du portail est adaptée pour être automatisée
☑ En vérifiant la documentation du producteur du portail
ou bien
☐ À travers des vérifications structurelles et/ou des calculs, avec prise de responsabilité de l'installateur qui en découle.
(Référence normes pour les aspects « mécaniques » : EN 12604 et EN 12605. Pour les aspects « climatiques », s'ils sont applicables : EN 12424 ; EN 12425 ; EN 12426 ; EN 12427 ; EN 12428 ; EN 12444 ; EN 12489)

☑ Vérifier également qu'il est possible d'effectuer correctement la fixation des parties mécaniques de transmission du mouvement et l'ancrage de l'automatisme.

Vérification des risques
Pour une évaluation correcte des risques, et par conséquent des opérations à effectuer pour la réalisation d'une automatisation aux normes, il faudra considérer certains aspects tels que l'identification des zones dangereuses et du type d'utilisation à laquelle elle est destinée.

Zone de risque du portail coulissant (figure 1) :

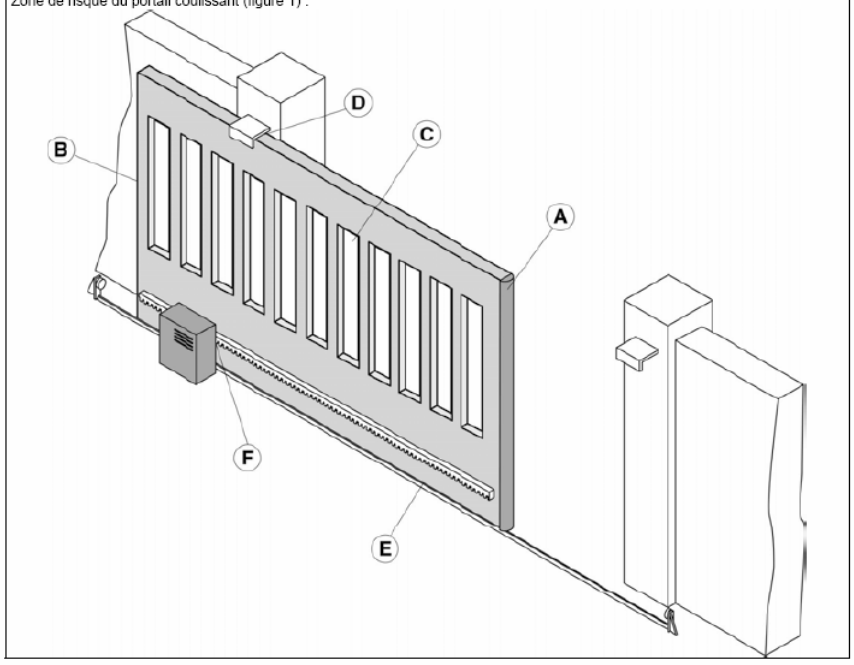

Document réalisé par Nice S.p.a. pour les installateurs – Tous droits réservés

Page _____ / _____

Remplir l'analyse des risques et cocher les cases correspondant aux solutions adoptées.
L'**Annexe A.2** ainsi remplie devra être insérée ensuite dans le dossier technique de l'automatisme.

2. Exécution de l'installation

Utiliser des matériels conformes et marqués CE, indiquer avec la signalisation adéquate les éventuels points contenant des risques résiduels et appliquer l'étiquette ou la plaque signalétique.
Pour cette phase, utiliser la fiche **Annexe B**

Exécution de l'installation

Annexe B
Rév. 3.00
01/09/2007

Conformément à la Directive Machines 98/37/CE et aux parties applicables des normes EN 13241-1; EN 12453; EN 12445; EN 12635

- Réaliser l'installation avec des matériaux conformes et marqués CE
- Indiquer avec la signalisation adéquate les points présentant un risque résiduel ; par définition les risques résiduels sont ceux qui suite à l'analyse du produit, sont évalués comme peu probables, peu fréquents et peu dangereux, par rapport au fonctionnement et aux coûts nécessaires pour leur élimination ou la protection.

Quelques exemples de signalisations utilisables sont donnés dans le tableau ci-dessous :

Légende des signaux de danger et interdiction (cocher les cases des signaux utilisés)	
☑ Interdiction de stationner dans le rayon d'action de la porte ou du portail	☐ Ne pas toucher
☐ Ne pas grimper sur le vantail	☑ Risque d'écrasement des mains
☑ Risque de trébuchement	☐ Risque d'écrasement des mains et des pieds
☐ Risque de trébuchement	☐ Risque d'écrasement et/ou d'entraînement des mains
☐ Risque de glissade	☐ Risque d'écrasement
☑ Attention porte ou portail automatique	☐ Risques électriques

- Signaler de manière spécifique les points présentant un plus grand risque en utilisant des rubans ou bandes colorées jaune/noir ou rouge/blanc

☑ Zone dangereuse

- Remplir la plaque signalétique de l'automatisme et l'appliquer à un endroit visible.

Portail Automatique CE

Constructeur (nom - adresse): Rossi & C.
Type de portail: Portail coulissant
Numéro d'identification: C.S. 00316
Année de construction: 2002

Document réalisé par Nice S.p.a. pour les installateurs - Tous droits réservés

Indiquer avec une croix les signaux utilisés dans l'installation et remplir le fac-similé de l'étiquette ou de la plaque signalétique et l'appliquer ensuite sur l'automatisme.
La fiche **Annexe B** dûment remplie devra être insérée dans le dossier technique

3. Essai de l'automatisation

C'est la phase la plus importante pour garantir le maximum de sécurité.
L'essai de fonctionnement doit être effectué conformément aux indications figurant dans les manuels d'instructions de chaque composant.
Pour les composants produits par Nice S.p.a. incorporés dans le kit Robus, on peut utiliser les fiches :
Annexe C.16 (Robus350), **Annexe C.34** (MOFB), **Annexe C.21** (FLOR), **Annexe C.32** (MOSE), **Annexe C.38** (LUCYB)
Par exemple, pour l'essai du moteur :

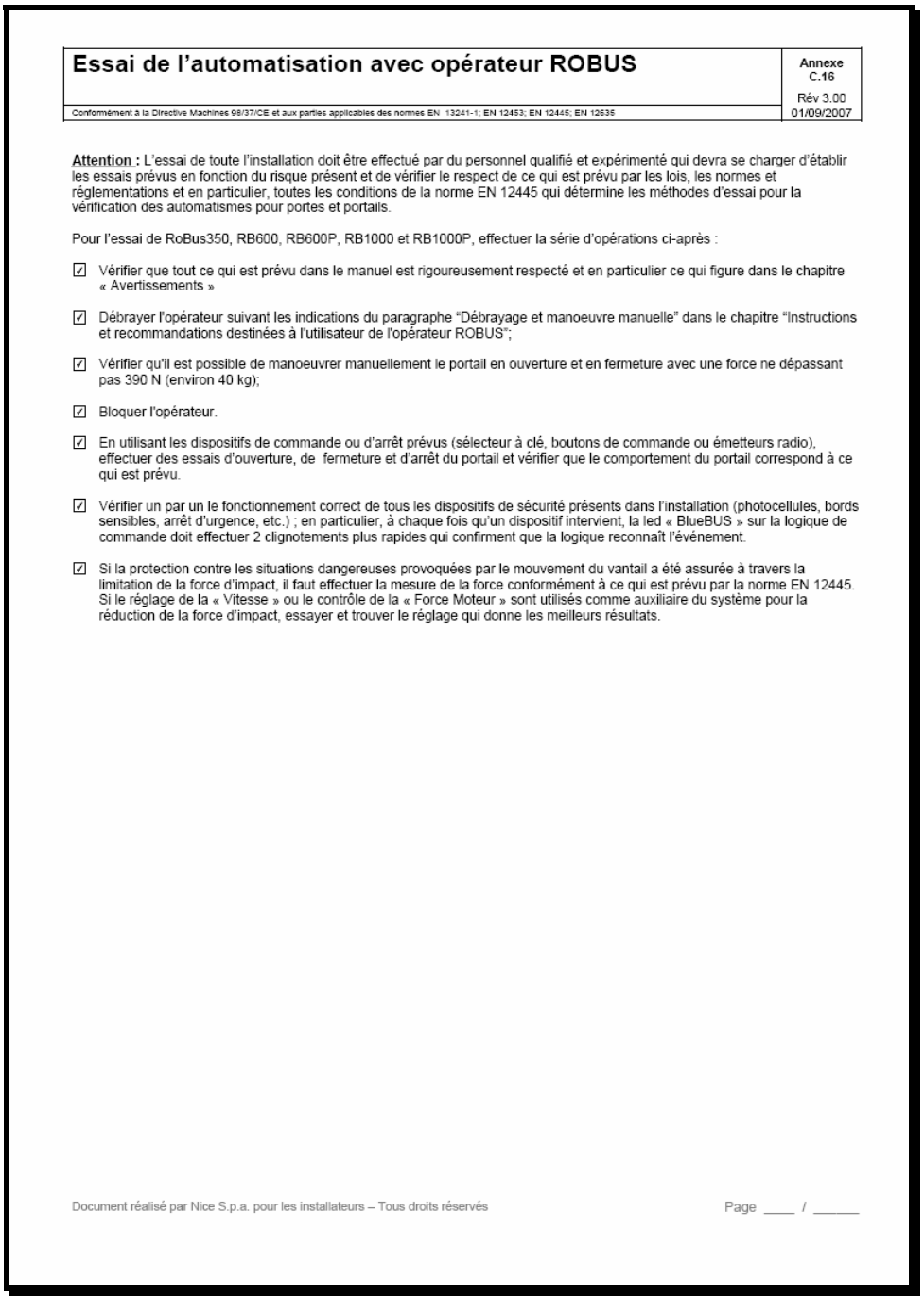

Essai de l'automatisation avec opérateur ROBUS

Annexe C.16
Rév 3.00
01/09/2007

Conformément à la Directive Machines 98/37/CE et aux parties applicables des normes EN 13241-1; EN 12453; EN 12445; EN 12635

Attention : L'essai de toute l'installation doit être effectué par du personnel qualifié et expérimenté qui devra se charger d'établir les essais prévus en fonction du risque présent et de vérifier le respect de ce qui est prévu par les lois, les normes et réglementations et en particulier, toutes les conditions de la norme EN 12445 qui détermine les méthodes d'essai pour la vérification des automatismes pour portes et portails.

Pour l'essai de RoBus350, RB600, RB600P, RB1000 et RB1000P, effectuer la série d'opérations ci-après :

- ☑ Vérifier que tout ce qui est prévu dans le manuel est rigoureusement respecté et en particulier ce qui figure dans le chapitre « Avertissements »
- ☑ Débrayer l'opérateur suivant les indications du paragraphe "Débrayage et manoeuvre manuelle" dans le chapitre "Instructions et recommandations destinées à l'utilisateur de l'opérateur ROBUS";
- ☑ Vérifier qu'il est possible de manoeuvrer manuellement le portail en ouverture et en fermeture avec une force ne dépassant pas 390 N (environ 40 kg);
- ☑ Bloquer l'opérateur.
- ☑ En utilisant les dispositifs de commande ou d'arrêt prévus (sélecteur à clé, boutons de commande ou émetteurs radio), effectuer des essais d'ouverture, de fermeture et d'arrêt du portail et vérifier que le comportement du portail correspond à ce qui est prévu.
- ☑ Vérifier un par un le fonctionnement correct de tous les dispositifs de sécurité présents dans l'installation (photocellules, bords sensibles, arrêt d'urgence, etc.) ; en particulier, à chaque fois qu'un dispositif intervient, la led « BlueBUS » sur la logique de commande doit effectuer 2 clignotements plus rapides qui confirment que la logique reconnaît l'événement.
- ☑ Si la protection contre les situations dangereuses provoquées par le mouvement du vantail a été assurée à travers la limitation de la force d'impact, il faut effectuer la mesure de la force conformément à ce qui est prévu par la norme EN 12445. Si le réglage de la « Vitesse » ou le contrôle de la « Force Moteur » sont utilisés comme auxiliaire du système pour la réduction de la force d'impact, essayer et trouver le réglage qui donne les meilleurs résultats.

Document réalisé par Nice S.p.a. pour les installateurs – Tous droits réservés

Effectuer la série d'opérations indiquées, cocher les cases dans les différentes **Annexes C** et incorporer celles-ci dans le dossier technique.

N.B. : Si l'installation comprend d'autres dispositifs, remplir les **Annexes C** de tous les composants.

4. Dossier technique

Composer le dossier avec :

4.1 Couverture

Dans cette phase, utiliser la couverture du dossier technique **Annexe H**

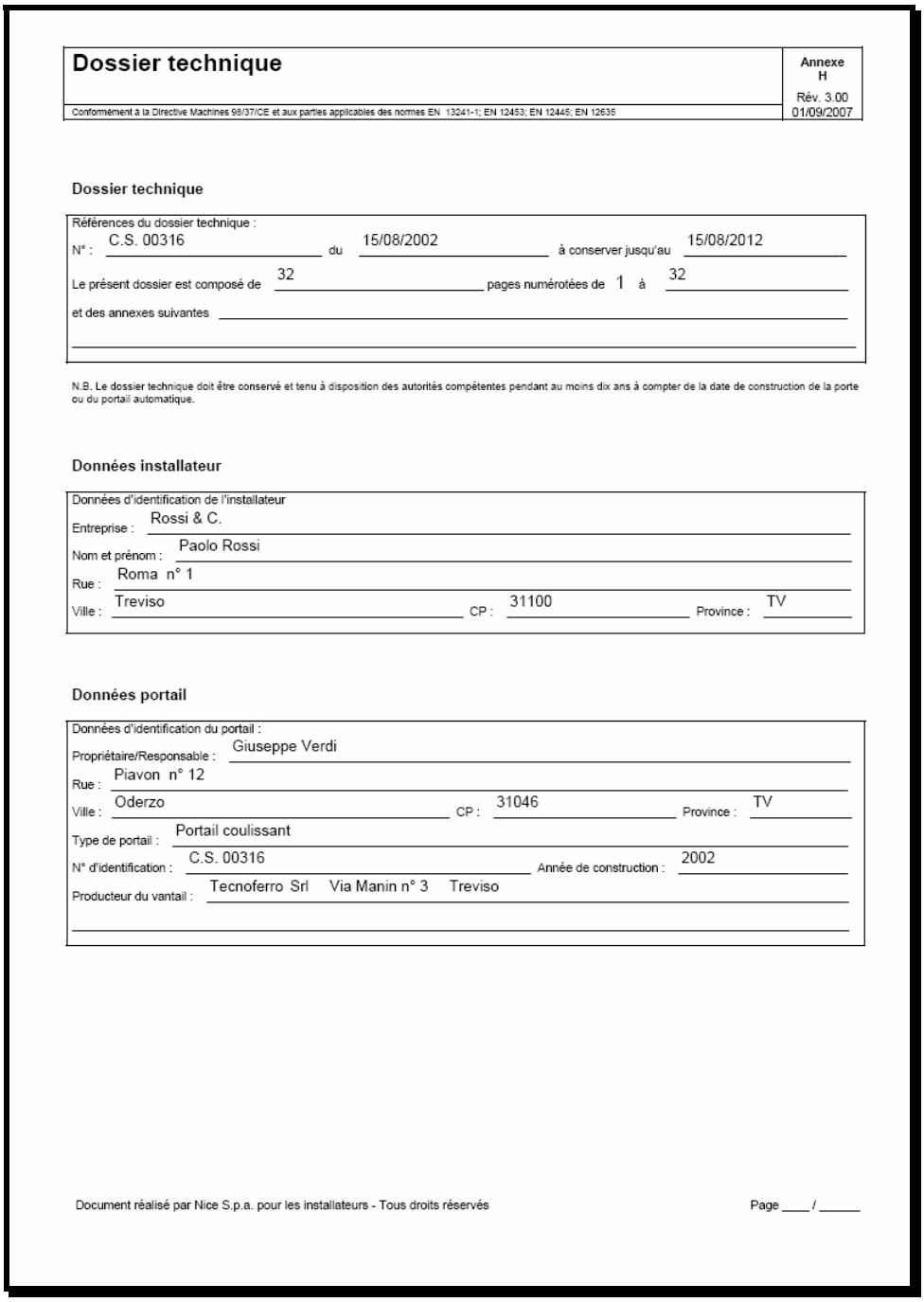

Dossier technique | Annexe H | Rév. 3.00 01/09/2007

Conformément à la Directive Machines 98/37/CE et aux parties applicables des normes EN 13241-1; EN 12453; EN 12445; EN 12635

Dossier technique

Références du dossier technique :

N° : C.S. 00316 du 15/08/2002 à conserver jusqu'au 15/08/2012

Le présent dossier est composé de 32 pages numérotées de 1 à 32

et des annexes suivantes

N.B. Le dossier technique doit être conservé et tenu à disposition des autorités compétentes pendant au moins dix ans à compter de la date de construction de la porte ou du portail automatique.

Données installateur

Données d'identification de l'installateur

Entreprise : Rossi & C.

Nom et prénom : Paolo Rossi

Rue : Roma n° 1

Ville : Treviso CP : 31100 Province : TV

Données portail

Données d'identification du portail :

Propriétaire/Responsable : Giuseppe Verdi

Rue : Piavon n° 12

Ville : Oderzo CP : 31046 Province : TV

Type de portail : Portail coulissant

N° d'identification : C.S. 00316 Année de construction : 2002

Producteur du vantail : Tecnoferro Srl Via Manin n° 3 Treviso

Document réalisé par Nice S.p.a. pour les installateurs - Tous droits réservés

Page ____ / _____

Remplir dans toutes ses parties la couverture et l'utiliser comme première page du dossier.

4.2 <u>Dessin d'ensemble de la porte/portail automatique avec le schéma des connexions électriques et la liste des composants.</u>

Pour les installations réalisées avec le RobusKit utiliser la fiche **Annexe D.27**

Dessin d'ensemble

ROBUS : coulissant simple

Annexe D.27

Rév 3.00 01/09/2007

Conformément à la Directive Machines 98/37/CE et aux parties applicables des normes EN 13241-1; EN 12453; EN 12445; EN 12635

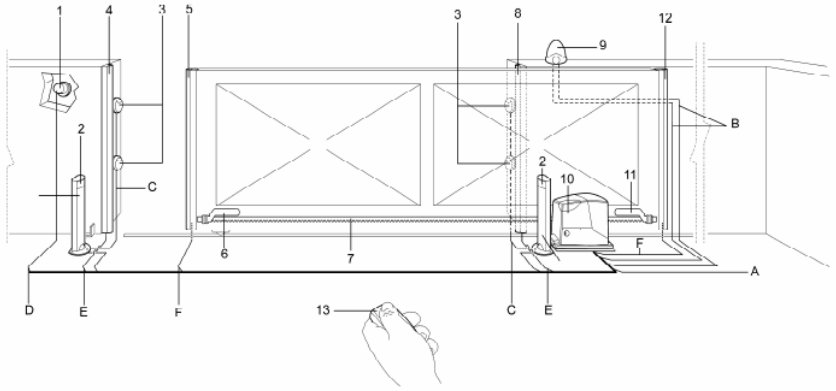

liste des composants

Composants (cocher les cases des composants utilisés)		N°/ Modèle / Matricule
1.	☑ Sélecteur à clé	N° 1 MOSE
2.	☐ Photocellule sur colonne	
3.	☑ Photocellules	N° 1 MOFB
4.	☐ Bord primaire fixe (option)	
5.	☑ Bord primaire mobile	N° 1 TCB65
6.	☑ Patte de fin de course « Ouvert »	
7.	☑ Crémaillère	
8.	☐ Bord secondaire fixe (option)	
9.	☑ Clignotant avec antenne incorporée	N° 1 LUCY-B
10.	☑ Moteur	N° 1 ROBUS350 / A999999
11.	☑ Patte de fin de course « Fermé »	
12.	☐ Bord secondaire mobile (option)	
13.	☑ Émetteur	N° 2 FLO2R-S
14.	☐	

liste des câbles

Connexion		Type de câble	Longueur maximum autorisée
A.	Ligne électrique d'alimentation	1 câble 3 x 1,5 mm²	30 m (1)
B.	Clignotant avec antenne	1 câble 2 x 0,5 mm²	20 m
		1 câble blindé type RG58	(longueur conseillée inférieure à 5 mètres)
C.	Photocellules	1 câble 2 x 0,5 mm²	30 m (2)
D.	Sélecteur à clé	2 câbles 2 x 0,5 mm²	50 m (3)
E.	Bords fixes	1 câble 2 x 0,5 mm²	30 m (4)
F.	Bords mobiles	1 câble 2 x 0,5 mm²	30 m (4) (5)
G.			

Note 1 : si le câble d'alimentation est de plus de 30m m il faut un câble d'une section supérieure, par exemple 3 x 2,5 mm² et il faut réaliser une mise à la terre de sécurité à proximité de l'automatisation.
Note 2 : si le câble « BLUEBUS » est de plus de 30 m, jusqu'à un maximum de 50 m, il faut un câble de 2 x 1 mm².
Note 3 : les deux câbles 2 x 0,25 mm² peuvent être remplacés par un unique câble 4 x 0,25 mm².
Note 4 : dans des applications particulières, on peut avoir besoin d'utiliser plusieurs bords sensibles. S'il y a plus d'un bord, voir le manuel d'instructions pour le type de connexion conseillé.
Note 5 : pour la connexion des bords mobiles sur vantaux coulissants, il faut utiliser des dispositifs appropriés qui permettent la connexion même quand le vantail est en mouvement.

Document réalisé par Nice S.p.a. pour les installateurs - Tous droits réservés

Page ____ / _____

Remplir l'annexe en cochant les cases des composants utilisés et en reportant les données des différents dispositifs.
Ajouter les éventuels autres dispositifs au dessin d'ensemble et à la liste des composants.

4.3 Vérification et analyse des risques
Insérer dans le dossier technique l'analyse des risques effectuée/remplie au point 1.

4.4 Exécution de l'installation
Insérer dans le dossier technique l'exécution de l'installation effectuée/remplie au point 2.

4.5 Essai de l'automatisation et rapport correspondant
Insérer dans le dossier technique l'essai effectué/rempli au point 3.
Si la sécurité de l'installation est obtenue à travers la limitation de la force d'impact,insérer à l'intérieur du dossier technique les rapports des mesures effectuées et les rapports des tests correspondants.

4.6 Registre de maintenance
Le registre de maintenance contient toutes les références des interventions d'installation, maintenance, réparation et modifications effectuées sur l'installation.
Pour cette phase utiliser la couverture du registre **Annexe F**
Pour les composants produits par Nice S.p.a. incorporés dans le Robuskit, utiliser les annexes : **Annexe F.16** (Robus350), **Annexe F.21** (FLOR), **Annexe F.32** (MOSE), **Annexe F.34** (MOFB), **Annexe F.38** (LUCYB)

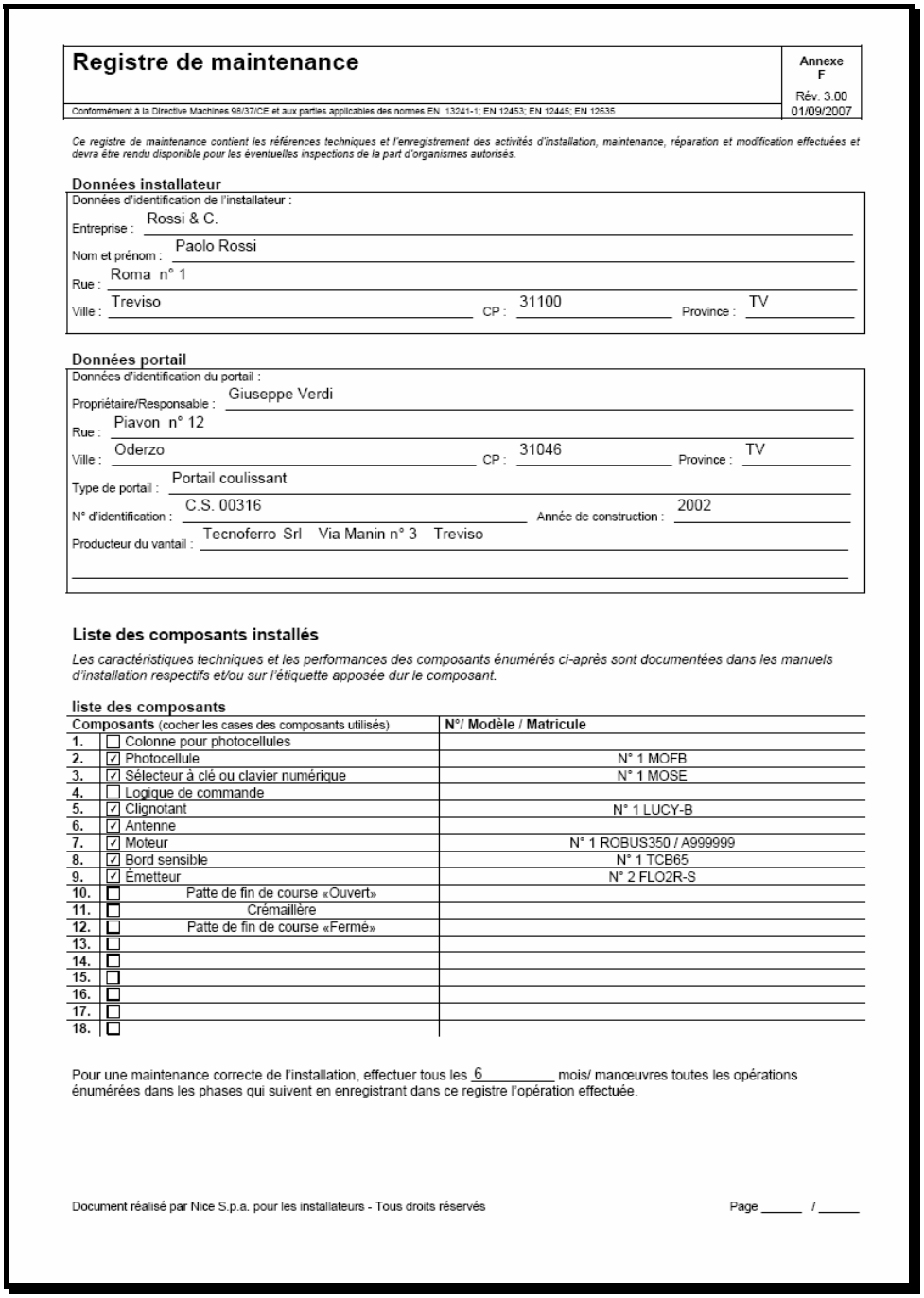

Registre de maintenance

Annexe F
Rév. 3.00
01/09/2007

Conformément à la Directive Machines 98/37/CE et aux parties applicables des normes EN 13241-1; EN 12453; EN 12445; EN 12635

Ce registre de maintenance contient les références techniques et l'enregistrement des activités d'installation, maintenance, réparation et modification effectuées et devra être rendu disponible pour les éventuelles inspections de la part d'organismes autorisés.

Données installateur

Données d'identification de l'installateur :
Entreprise : Rossi & C.
Nom et prénom : Paolo Rossi
Rue : Roma n° 1
Ville : Treviso CP : 31100 Province : TV

Données portail

Données d'identification du portail :
Propriétaire/Responsable : Giuseppe Verdi
Rue : Piavon n° 12
Ville : Oderzo CP : 31046 Province : TV
Type de portail : Portail coulissant
N° d'identification : C.S. 00316 Année de construction : 2002
Producteur du vantail : Tecnoferro Srl Via Manin n° 3 Treviso

Liste des composants installés

Les caractéristiques techniques et les performances des composants énumérés ci-après sont documentées dans les manuels d'installation respectifs et/ou sur l'étiquette apposée dur le composant.

liste des composants

	Composants (cocher les cases des composants utilisés)	N°/ Modèle / Matricule
1.	☐ Colonne pour photocellules	
2.	☑ Photocellule	N° 1 MOFB
3.	☑ Sélecteur à clé ou clavier numérique	N° 1 MOSE
4.	☐ Logique de commande	
5.	☑ Clignotant	N° 1 LUCY-B
6.	☑ Antenne	
7.	☑ Moteur	N° 1 ROBUS350 / A999999
8.	☑ Bord sensible	N° 1 TCB65
9.	☑ Émetteur	N° 2 FLO2R-S
10.	☐ Patte de fin de course «Ouvert»	
11.	☐ Crémaillère	
12.	☐ Patte de fin de course «Fermé»	
13.	☐	
14.	☐	
15.	☐	
16.	☐	
17.	☐	
18.	☐	

Pour une maintenance correcte de l'installation, effectuer tous les 6 mois/ manœuvres toutes les opérations énumérées dans les phases qui suivent en enregistrant dans ce registre l'opération effectuée.

Document réalisé par Nice S.p.a. pour les installateurs - Tous droits réservés

Page _____ / _____

Remplir le registre de maintenance dans toutes ses parties, cocher les cases des composants utilisés et préparer le plan d'intervention suivant la maintenance prévue pour chaque produits.

N.B. : Si l'installation comprend d'autres dispositifs, remplir les **Annexes F** de tous les composants.

4.7 <u>Manuel d'instructions pour l'utilisation de l'automatisme et éventuels avertissements relatifs aux risques résiduels.</u>

Le manuel d'instructions pour l'utilisation indique les méthodes à suivre pour le fonctionnement correct de l'automatisme et le comportement à observer en cas de ruptures ou en cas d'interruption de l'alimentation électrique.

Pour cette phase utiliser la couverture du manuel **Annexe E**.

Pour les composants produits par Nice S.p.a. incorporés dans le Robuskit, utiliser les annexes : **Annexe E.16** (Robus350), **Annexe E.21** (FLOR), **Annexe E.32** (MOSE), **Annexe E.34** (MOFB), **Annexe E.38** (LUCYB)

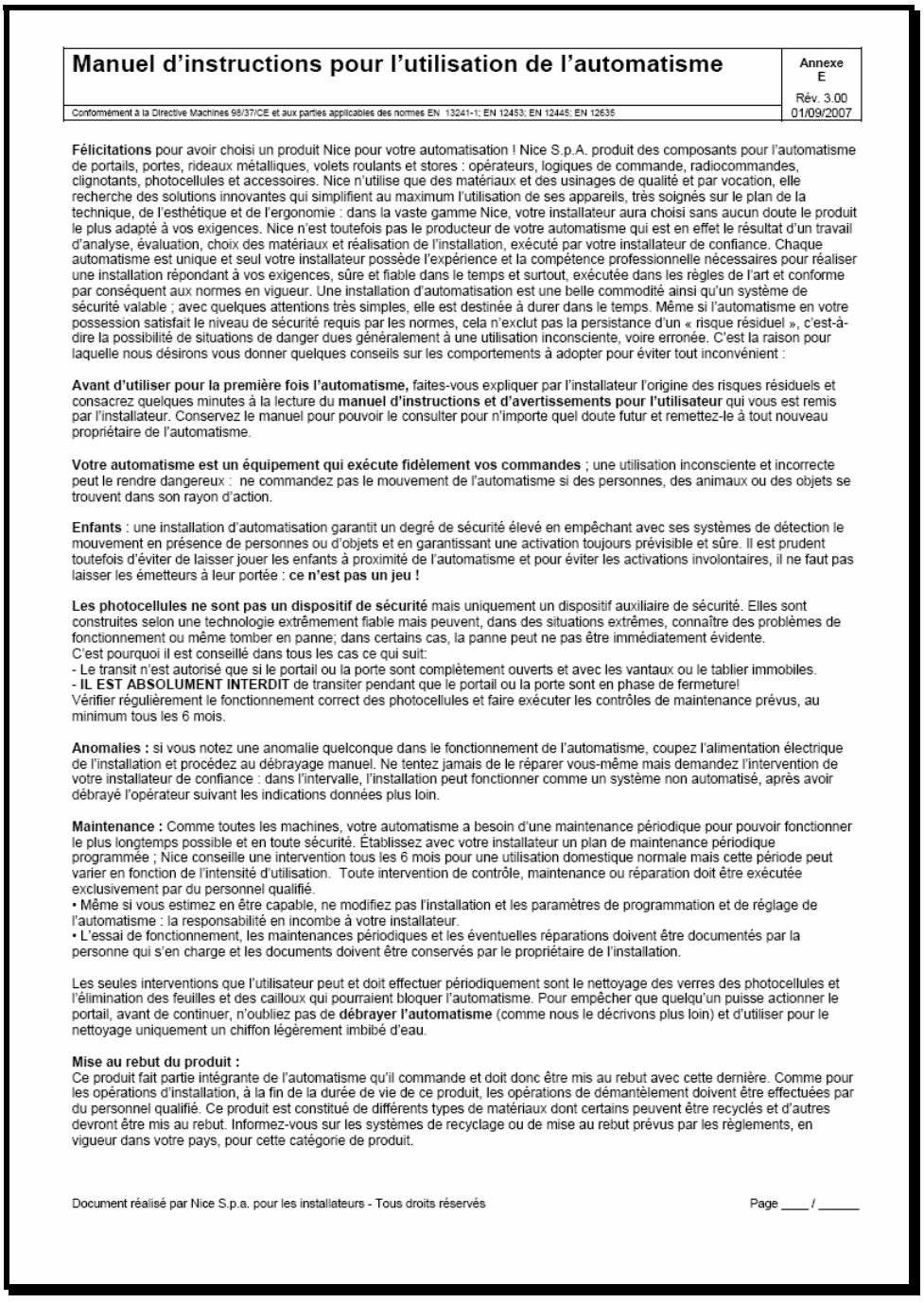

Manuel d'instructions pour l'utilisation de l'automatisme

Annexe E

Rév. 3.00 01/09/2007

Conformément à la Directive Machines 98/37/CE et aux parties applicables des normes EN 13241-1; EN 12453; EN 12445; EN 12635

Félicitations pour avoir choisi un produit Nice pour votre automatisation ! Nice S.p.A. produit des composants pour l'automatisme de portails, portes, rideaux métalliques, volets roulants et stores : opérateurs, logiques de commande, radiocommandes, clignotants, photocellules et accessoires. Nice n'utilise que des matériaux et des usinages de qualité et par vocation, elle recherche des solutions innovantes qui simplifient au maximum l'utilisation de ses appareils, très soignés sur le plan de la technique, de l'esthétique et de l'ergonomie : dans la vaste gamme Nice, votre installateur aura choisi sans aucun doute le produit le plus adapté à vos exigences. Nice n'est toutefois pas le producteur de votre automatisme qui est en effet le résultat d'un travail d'analyse, évaluation, choix des matériaux et réalisation de l'installation, exécuté par votre installateur de confiance. Chaque automatisme est unique et seul votre installateur possède l'expérience et la compétence professionnelle nécessaires pour réaliser une installation répondant à vos exigences, sûre et fiable dans le temps et surtout, exécutée dans les règles de l'art et conforme par conséquent aux normes en vigueur. Une installation d'automatisation est une belle commodité ainsi qu'un système de sécurité valable ; avec quelques attentions très simples, elle est destinée à durer dans le temps. Même si l'automatisme en votre possession satisfait le niveau de sécurité requis par les normes, cela n'exclut pas la persistance d'un « risque résiduel », c'est-à-dire la possibilité de situations de danger dues généralement à une utilisation inconsciente, voire erronée. C'est la raison pour laquelle nous désirons vous donner quelques conseils sur les comportements à adopter pour éviter tout inconvénient :

Avant d'utiliser pour la première fois l'automatisme, faites-vous expliquer par l'installateur l'origine des risques résiduels et consacrez quelques minutes à la lecture du **manuel d'instructions et d'avertissements pour l'utilisateur** qui vous est remis par l'installateur. Conservez le manuel pour pouvoir le consulter pour n'importe quel doute futur et remettez-le à tout nouveau propriétaire de l'automatisme.

Votre automatisme est un équipement qui exécute fidèlement vos commandes ; une utilisation inconsciente et incorrecte peut le rendre dangereux : ne commandez pas le mouvement de l'automatisme si des personnes, des animaux ou des objets se trouvent dans son rayon d'action.

Enfants : une installation d'automatisation garantit un degré de sécurité élevé en empêchant avec ses systèmes de détection le mouvement en présence de personnes ou d'objets et en garantissant une activation toujours prévisible et sûre. Il est prudent toutefois d'éviter de laisser jouer les enfants à proximité de l'automatisme et pour éviter les activations involontaires, il ne faut pas laisser les émetteurs à leur portée : **ce n'est pas un jeu !**

Les photocellules ne sont pas un dispositif de sécurité mais uniquement un dispositif auxiliaire de sécurité. Elles sont construites selon une technologie extrêmement fiable mais peuvent, dans des situations extrêmes, connaître des problèmes de fonctionnement ou même tomber en panne; dans certains cas, la panne peut ne pas être immédiatement évidente.
C'est pourquoi il est conseillé dans tous les cas ce qui suit:
- Le transit n'est autorisé que si le portail ou la porte sont complètement ouverts et avec les vantaux ou le tablier immobiles.
- **IL EST ABSOLUMENT INTERDIT** de transiter pendant que le portail ou la porte sont en phase de fermeture!
Vérifier régulièrement le fonctionnement correct des photocellules et faire exécuter les contrôles de maintenance prévus, au minimum tous les 6 mois.

Anomalies : si vous notez une anomalie quelconque dans le fonctionnement de l'automatisme, coupez l'alimentation électrique de l'installation et procédez au débrayage manuel. Ne tentez jamais de le réparer vous-même mais demandez l'intervention de votre installateur de confiance : dans l'intervalle, l'installation peut fonctionner comme un système non automatisé, après avoir débrayé l'opérateur suivant les indications données plus loin.

Maintenance : Comme toutes les machines, votre automatisme a besoin d'une maintenance périodique pour pouvoir fonctionner le plus longtemps possible et en toute sécurité. Établissez avec votre installateur un plan de maintenance périodique programmée ; Nice conseille une intervention tous les 6 mois pour une utilisation domestique normale mais cette période peut varier en fonction de l'intensité d'utilisation. Toute intervention de contrôle, maintenance ou réparation doit être exécutée exclusivement par du personnel qualifié.
• Même si vous estimez en être capable, ne modifiez pas l'installation et les paramètres de programmation et de réglage de l'automatisme : la responsabilité en incombe à votre installateur.
• L'essai de fonctionnement, les maintenances périodiques et les éventuelles réparations doivent être documentés par la personne qui s'en charge et les documents doivent être conservés par le propriétaire de l'installation.

Les seules interventions que l'utilisateur peut et doit effectuer périodiquement sont le nettoyage des verres des photocellules et l'élimination des feuilles et des cailloux qui pourraient bloquer l'automatisme. Pour empêcher que quelqu'un puisse actionner le portail, avant de continuer, n'oubliez pas de **débrayer l'automatisme** (comme nous le décrivons plus loin) et d'utiliser pour le nettoyage uniquement un chiffon légèrement imbibé d'eau.

Mise au rebut du produit :
Ce produit fait partie intégrante de l'automatisme qu'il commande et doit donc être mis au rebut avec cette dernière. Comme pour les opérations d'installation, à la fin de la durée de vie de ce produit, les opérations de démantèlement doivent être effectuées par du personnel qualifié. Ce produit est constitué de différents types de matériaux dont certains peuvent être recyclés et d'autres devront être mis au rebut. Informez-vous sur les systèmes de recyclage ou de mise au rebut prévus par les règlements, en vigueur dans votre pays, pour cette catégorie de produit.

Document réalisé par Nice S.p.a. pour les installateurs - Tous droits réservés

Compléter les parties où il est demandé de décrire les risques résiduels ou des signalisations spécifiques.

N.B. : Si l'installation comprend d'autres dispositifs, remplir les **Annexes E** de tous les composants.

4.8 Déclarations CE des composants

Insérer dans le dossier technique les déclarations CE de conformité de tous les composants de l'installation
Pour les composants incorporés dans le kit Robus, on peut utiliser les fiches :
Annexe G.16a (Robus350), **Annexe G.21a** (FLOR), **Annexe G.34** (MOFB), **Annexe G.32** (MOSE), **Annexe G.38b** (LUCYB)

Nice	**Déclaration de conformité** Suivant la Directive 98/37/CE, Annexe II, partie B (déclaration CE de conformité du fabricant)	**ROBUS350** Numéro 179/ROBUS350	Annexe G.16a Rev 2.00 06/2006

Note : *Le contenu de cette déclaration de conformité correspond à ce qui est déclaré dans le document officiel, déposé au siège de Nice S.p.a., et en particulier à la dernière révision disponible avant la publication du présent Nice&Safe. Le texte ici présent a été réadapté pour des raisons d'édition.*

Je soussigné, Lauro Buoro, en qualité d'Administrateur Délégué, déclare sous sa propre responsabilité que le produit :

Nom producteur
NICE s.p.a.

Adresse
Via Pezza Alta 13, 31046 Z.I. Rustignè, Oderzo (TV) Italia

Type
Opérateur électromécanique « ROBUS350 » avec logique de commande

Modèles
ROBUS350

Accessoires
Récepteur radio mod. SMXI

Est conforme à ce qui est prévu par la directive communautaire
98/37/CE (89/392/CEE modifiée) DIRECTIVE 98/37/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 juin 1998 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux machines

Comme le prévoit la directive 98/37/CE, nous avertissons que la mise en service du produit susmentionné n'est pas autorisée tant que la machine dans laquelle le produit est incorporé n'a pas été identifiée et déclarée conforme à la directive 98/37/CE.

En outre, le produit est conforme à ce qui est prévu par les directives communautaires suivantes, telles qu'elles sont modifiées par la Directive 93/68/CEE du conseil du 22 juillet 1993
73/23/CEE DIRECTIVE 73/23/CEE DU CONSEIL du 19 février 1973 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension
89/336/CEE DIRECTIVE 89/336/CEE DU CONSEIL du 3 mai 1989 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la compatibilité électromagnétique

Oderzo, 14 juin 2006

Lauro Buoro

Document réalisé par Nice S.p.a. pour les installateurs - Tous droits réservés

N.B. : Si l'installation comprend d'autres dispositifs, remplir les **Annexes G** de tous les composants.

4.9 Manuels d'instructions et avertissements pour l'installateur de tous les composants utilisés

Insérer dans le dossier technique les notices techniques de tous les produits qui composent l'installation
Pour les composants produits par Nice S.p.a. les notices se trouvent dans l'emballage, il est possible éventuellement de les imprimer dans cette phase.
Pour les composants incorporés dans le kit Robus, on peut utiliser les fiches :
Annexe L.16 (Robus350), **Annexe L.34** (MOFB), **Annexe L.32** (MOSE)

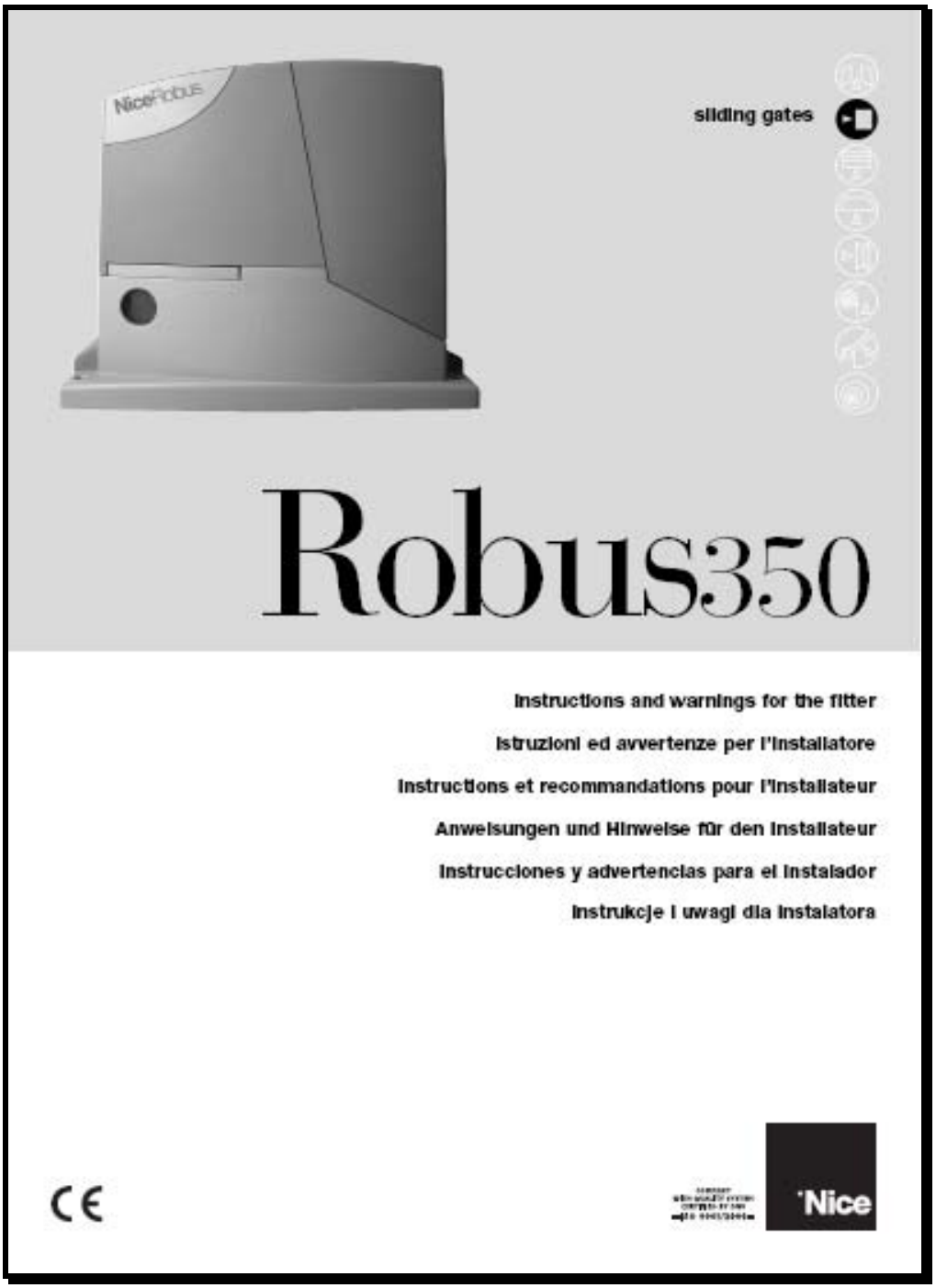

Attention : Les manuels d'instructions concernant l'installation ne doivent pas être remis à l'utilisateur final mais ils doivent être joints et conservés avec le dossier technique par l'installateur.

4.10 Déclarations CE de l'automatisation

Pour cette phase, utiliser la fiche **Annexe G**

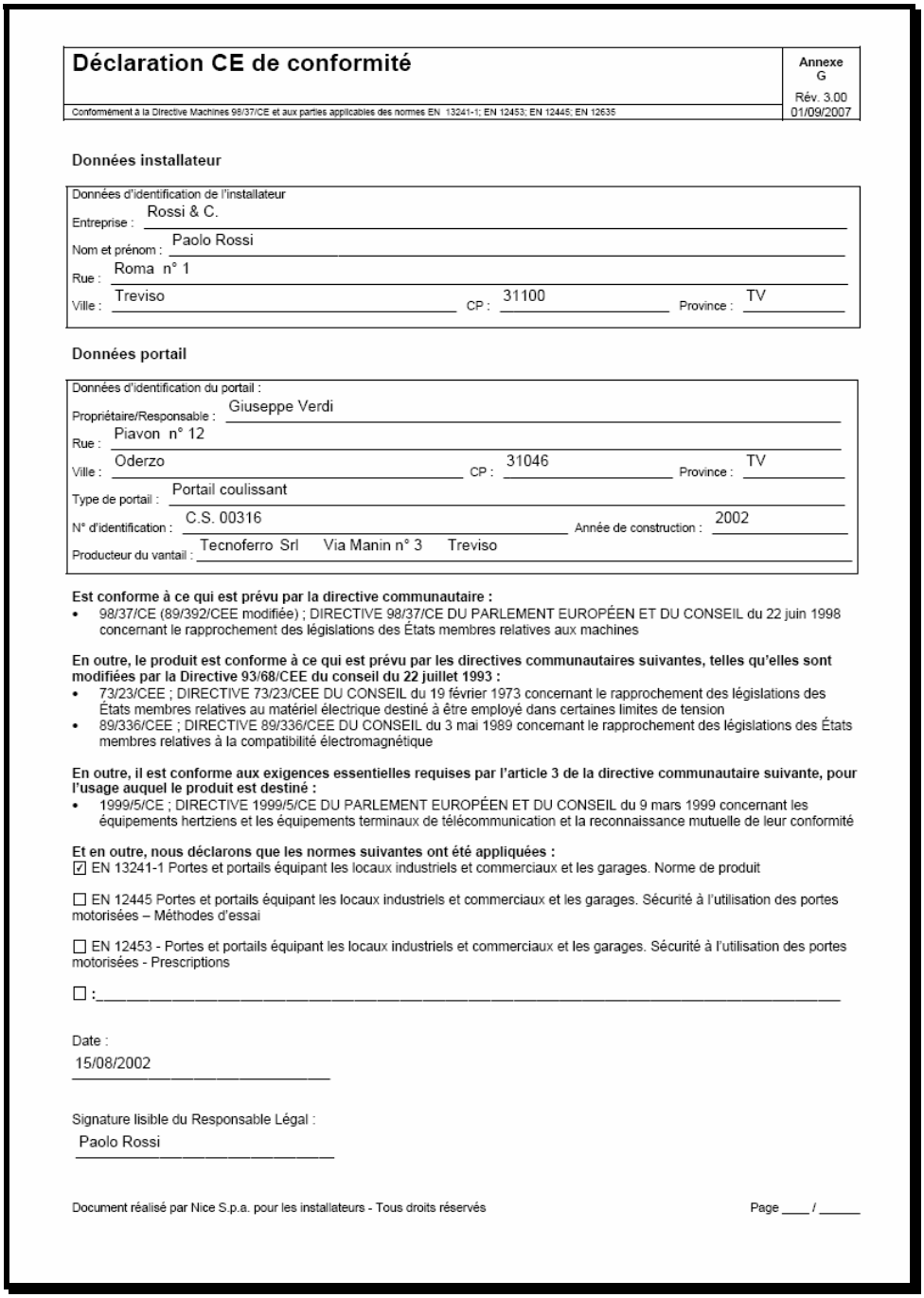

Déclaration CE de conformité

Annexe G

Rév. 3.00 01/09/2007

Conformément à la Directive Machines 98/37/CE et aux parties applicables des normes EN 13241-1; EN 12453; EN 12445; EN 12635

Données installateur

Données d'identification de l'installateur

Entreprise : Rossi & C.

Nom et prénom : Paolo Rossi

Rue : Roma n° 1

Ville : Treviso CP : 31100 Province : TV

Données portail

Données d'identification du portail :

Propriétaire/Responsable : Giuseppe Verdi

Rue : Piavon n° 12

Ville : Oderzo CP : 31046 Province : TV

Type de portail : Portail coulissant

N° d'identification : C.S. 00316 Année de construction : 2002

Producteur du vantail : Tecnoferro Srl Via Manin n° 3 Treviso

Est conforme à ce qui est prévu par la directive communautaire :

- 98/37/CE (89/392/CEE modifiée) ; DIRECTIVE 98/37/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 juin 1998 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux machines

En outre, le produit est conforme à ce qui est prévu par les directives communautaires suivantes, telles qu'elles sont modifiées par la Directive 93/68/CEE du conseil du 22 juillet 1993 :

- 73/23/CEE ; DIRECTIVE 73/23/CEE DU CONSEIL du 19 février 1973 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension
- 89/336/CEE ; DIRECTIVE 89/336/CEE DU CONSEIL du 3 mai 1989 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la compatibilité électromagnétique

En outre, il est conforme aux exigences essentielles requises par l'article 3 de la directive communautaire suivante, pour l'usage auquel le produit est destiné :

- 1999/5/CE ; DIRECTIVE 1999/5/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 1999 concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunication et la reconnaissance mutuelle de leur conformité

Et en outre, nous déclarons que les normes suivantes ont été appliquées :

☑ EN 13241-1 Portes et portails équipant les locaux industriels et commerciaux et les garages. Norme de produit

☐ EN 12445 Portes et portails équipant les locaux industriels et commerciaux et les garages. Sécurité à l'utilisation des portes motorisées – Méthodes d'essai

☐ EN 12453 - Portes et portails équipant les locaux industriels et commerciaux et les garages. Sécurité à l'utilisation des portes motorisées - Prescriptions

☐ :_____

Date :

15/08/2002

Signature lisible du Responsable Légal :

Paolo Rossi

Document réalisé par Nice S.p.a. pour les installateurs - Tous droits réservés

Remplir la Déclaration CE de conformité dans toutes ses parties.

N.B. : À la fin de la réalisation du dossier technique, numéroter les pages dans l'ordre de manière à remplir la couverture **Annexe H** (voir point 4.1).

5. Documents pour le propriétaire de l'automatisme :

L'installateur doit remettre au propriétaire une copie de :

- Manuel d'instructions pour l'utilisation de l'automatisme et éventuels avertissements relatifs aux risques résiduels.

  Pour le manuel d'instructions, se référer au dossier technique, voir point 4.7, il suffit ensuite de le copier ou éventuellement de répéter la procédure.

- Registre de maintenance

  Pour le registre de maintenance, se référer au dossier technique, voir point 4.6, il suffit ensuite de le copier ou éventuellement de répéter la procédure.

- Déclarations CE de l'automatisation

  Pour la déclaration CE de conformité, se référer au dossier technique, voir point 4.10, il suffit ensuite de la copier ou éventuellement de répéter la procédure.

Après la mise en service, la gestion de l'installation retombe sous la responsabilité de l'utilisateur final qui devra respecter, pour une utilisation et une maintenance correctes, ce qui est prévu par l'installateur dans la documentation remise.